

Lettre ouverte aux conseillères et conseillers départementaux

Par cette présente lettre, le CDAL* désire vous faire part de son inquiétude quant à l'implantation possible d'un nouveau lieu d'enseignement hors contrat au palais d'Argentré à Sées.

Nous avons bien compris que le Conseil Départemental souhaitait se débarrasser de la gestion et de l'entretien du palais d'Argentré à Sées qu'il trouve coûteux à ses yeux dans un contexte de baisse générale des dotations de fonctionnement aux collectivités territoriales.

Céder à 1000€ mensuel en l'absence d'une offre publique un bâtiment patrimonial et un espace extérieur conséquent nous questionne. Ce, d'autant plus que la SCI avec qui serait signé le bail s'empresse de "louer" ce bâtiment et cet espace à une congrégation religieuse qui veut y implanter une école et un collège pour filles hors contrat très marquée tant dans ses contenus d'enseignement, ses pratiques religieuses que dans sa "philosophie" religieuse et éducative. (Voir sur le site de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre).

Sées s'apprêterait-elle à être un centre d'enseignement d'une congrégation religieuse qui enseigne et conteste les lois républicaines sur le mariage pour tous, sur l'IVG, sur les droits des femmes avec d'une part un collège pour les garçons, un autre collège pour les filles et d'autre part les rumeurs d'un potentiel séminaire toujours sur Sées ?

Notre inquiétude est donc vive de voir ce territoire se muer en réserve foncière à l'implantation de lieux d'enseignement qui ne semblent pas particulièrement ouverts sur le monde et aux autres.

Notre idéal républicain du "vivre ensemble" y gagnerait nécessairement à ce que ce projet ne soit pas finalisé et à envisager d'autres perspectives pour le devenir de ce patrimoine culturel départemental.

Les finances publiques départementales, nous n'en doutons pas, ont certainement d'autres besoins que ces 1000€ mensuels d'autant plus que le bâtiment et l'espace vous échapperont totalement une fois que les opérations seraient finalisées pour d'autres besoins qui pourraient se révéler dans un avenir à court ou moyen terme.

Au nom du CDAL nous vous demandons mesdames les conseillères départementales, messieurs les conseillers départementaux de refuser de céder le palais d'Argentré, domaine départemental, à cette congrégation religieuse pour l'ouverture d'une école confessionnelle hors contrat. C'est de votre responsabilité.

* Le CDAL : Comité départemental d'Action Laïque, est le rassemblement des parents de la **FCPE**, de la fédération des **DDEN**, de la **Ligue de l'enseignement**, de l'**UNSA Education** et du **SE-UNSA** (enseignants de l'UNSA).